



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Aux directrices et directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Berne, le 12 août 2009
831.0/30/2009 SH

Grippe pandémique – Informations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Madame, Monsieur,

Dans une lettre datée du 5 août 2009, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) nous a fait part de son appréciation actuelle de la situation en ce qui concerne les écoles et, plus particulièrement, la question de l'éventuelle fermeture de celles qui seraient touchées par la grippe pandémique – des informations que nous vous transmettons par la présente.

Selon l'appréciation actuelle de l'OFSP, la fermeture d'écoles ne produirait pas d'effets notables. Une telle mesure aurait très peu d'influence sur l'évolution de la pandémie, et donc sur le nombre de personnes atteintes. Ainsi, face à l'épidémie attendue, l'OFSP ne recommande pas la fermeture des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire. La mesure la plus efficace consiste à introduire de simples règles d'hygiène dans les écoles, ce que font déjà les cantons. Il convient en l'occurrence de se référer aux recommandations générales publiées par l'OFSP sur les sites www.bag.admin.ch et www.pandemia.ch.

Les mesures prises par les instances cantonales compétentes en vue de la rentrée scolaire 2009 montrent que notre système décentralisé fonctionne bien et sait réagir au bon moment et de manière appropriée face à la pandémie qui menace. En accord avec le secrétaire général de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), nous avons donc décidé de ne pas émettre, pour l'instant, de recommandations outrepassant celles de l'OFSP ni, à plus forte raison, d'édicter des directives en vue d'une procédure commune concernant la fermeture des écoles. Nous avons en revanche prié l'OFSP de veiller, avec les services des médecins cantonaux, à ce qu'une bonne coordination soit assurée à la fois au niveau de la description des mesures d'hygiène et au niveau de leur communication.

Si, dans des cas isolés, il se révélait nécessaire de fermer des écoles pendant une longue période, il serait possible de mettre en place un enseignement à distance selon des modalités variant en fonction de la situation géographique et du degré scolaire: devoirs envoyés aux élèves par courrier postal ou électronique, recours au e-learning sur Internet, voire même enseignement par l'intermédiaire de la plate-forme educanet2 du serveur suisse de l'éducation (SSE). Pour que cette plate-forme puisse être utilisée immédiatement en cas de besoin, il est recommandé de s'inscrire suffisamment tôt à l'adresse www.educanet2.ch.

L'OFSP continuera d'informer les cantons sur l'évolution de la grippe pandémique par le biais des services des médecins cantonaux ou des services de santé des écoles. Il va de soi que nous suivons de près la situation et que nous ne manquerons pas de prendre contact avec vous si de nouvelles mesures devaient s'imposer à l'échelle nationale dans le domaine scolaire.

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Conférence suisse des directeurs
cantonaux de l'instruction publique**



Isabelle Chassot
Présidente



Hans Ambühl
Secrétaire général

Copie: - Monsieur Thomas Zeltner, directeur de l'OFSP
- Monsieur Franz Wyss, secrétaire général de la CDS